



Consultation de PMI pour l'enfant

Obtenir une consultation pour votre enfant à la protection maternelle et infantile (PMI), voici la marche à suivre.

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 30/10/2024

Comment pouvons-nous vous aider ?

La protection maternelle et infantile (PMI) veille à la santé de vos enfants. Pour cela plusieurs services sont à votre disposition :

- Consultations des nourrissons
- Vaccinations
- Suivi de l'hygiène dentaire
- Bilan de santé des 3 et 4 ans dans les écoles maternelles

Des professionnels vous assurent un accueil de qualité, une écoute et un accompagnement adaptés : médecin, infirmière, sage-femme, puéricultrice, conseiller conjugal, psychologue, accompagnatrice à domicile.

Pour qui ?

Pour les enfants de 0 à 6 ans.

Comment en bénéficier ?

Rendez-vous dans votre [Centre médico-social](#) .



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.

3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76